

## Compte rendu de la réunion du 30 juin 2010

# Commission pédagogie et formation continue

#### Présents:

Membres commission pédagogie

Patrice BRUN

Daniel FILATRE Président de la commission

Francis GODARD- Vice-président

Loïc VAILLANT

Invités

Jean-Marie FILLOQUE

Nicole MENAGER

Gérard MARY

Chargée de mission commission

Nicole NICOLAS

Bordeaux 3 Toulouse 2 Marne la Vallée

Tours

**CDSFCU** 

VP Rennes 2 - réseau VP CEVU

Président de la CNE

Excusés:

Gilbert ANGENIEUX

Alain BRILLARD

Lise DUMASY

George FAURE

Dominique GENTILE

Françoise MOULIN-CIVIL

François LE POULTIER

Marie-Pierre MAIRESSE

André TIRAN

Christian FORESTIER

Marie-Christine LEMARDELEY

Pascal OLIVARD vice-président

commission

Jacques MARIGNAN

Philippe TCHAMITCHIAN

Josette TRAVERT

Alain SPALANZANI,

## L'ordre du jour était le suivant :

▶ 16 H 30 Présentation « des entrepreneuriales » par Catherine Derousseaux, coordinatrice à l'ANLE (Association Nationale Les Entrepreneuriales)

>17 H 30 mastérisation de la formation des enseignants : préparation avis CPU sur « l'année préparatoire aux concours de l'enseignement »

- Suites des CNESER des 21 et 22 juin
- CLES et C2I niveau d'exigence pour la titularisation des enseignants (décret  $n^{\circ}$  2010-570 du 28 mai 2010 et arrêté MEN du 31 mai 2010)
- Premier bilan sur les problèmes rencontrés

Retour AERES : sur l'évaluation de l'offre de formation

▶ 10 ème mois de bourse : application du nouveau cahier des charges

Pavis de la commission sur la proposition de position du comité master sur le secteur LLA-SHS ▶ 16 H 30 Présentation « des entrepreneuriales » par Catherine Derousseaux, coordinatrice à l'ANLE (Association Nationale Les Entrepreneuriales »

Catherine Derousseaux est responsable (unique) de l'entreprise « KIOSE entreprendre » dont l'objet social est « la conception de programmes pédagogiques, Conseils-Formation-coaching en entrepreneuriat. La société KIOSE est l'un des deux membres fondateurs de l'association Nationale « Les Entrepreneuriales », le second étant l'Association Réseau Entreprendre, association reconnue d'utilité publique dont l'objet est de favoriser la création et la reprise de PME.

Déjà reçue une première fois par Eric Espéret (ex DG de la CPU) et Hubert Briand (chargé de mission en charge du partenariat à la CPU) puis Francis Godard, Catherine Derousseaux a été invitée à venir présenter son projet aux membres de la commission pédagogie. Sa demande est que la CPU puisse devenir membre du collège Enseignement Supérieur du programme « les entrepreneuriales », devenir membre du CA, agir au sein de la commission pédagogie et porter en Région la connaissance du programme pour l'offrir aux campus universitaires.

Présentation: « Les Entrepreneuriales » est un programme né d'une initiative de Réseau Entreprendre Atlantique, de KPMG et de l'entreprise KIOSE, basé à Nantes. En 2004, les valeurs de réciprocité, de gratuité et de partage ont réuni les trois fondateurs du programme pour porter ensemble ce dispositif de sensibilisation des étudiants à la création d'entreprise et d'activités. Partant du principe que le pays manque d'entrepreneurs et qu'il est urgent de promouvoir l'esprit d'entreprendre et créer les entrepreneurs de demain. « La conviction de Réseau entreprendre est que pour créer des emplois il est nécessaire de créer des employeurs. C'est un programme pédagogique qui s'appuie sur l'idée que l'on acquiert des compétences en s'entraînant à la création d'une entreprise. On apprend en faisant et on le fait en équipe, c'est un programme innovant d'entraînement terrain à la création d'entreprise d'une durée de 5 mois. Il est gratuit pour les établissements d'enseignements supérieurs et leurs étudiant-es.

Depuis 2004, 1800 étudiant-es des Grandes Ecoles, des Universités et Ecoles privées en Pays de la Loire, Bretagne et Haute Normandie ont suivi ce programme.

Le public concerné : les étudiants à partir de Bac + 2 en cours jusqu'au doctorat, travaillant en équipe pluridisciplinaire, et porteur d'une idée d'activité innovante.

Le programme est d'une durée de 160 H d'apprentissage.

Objectifs du programme : démystifier l'acte de monter une entreprise, découvrir l'univers de la création d'entreprise, acquérir des connaissances pratiques sur la gestion de projet appliquée à la création d'entreprise, se découvrir des aptitudes entrepreneuriales, manager un projet en équipe pluridisciplinaire, se doter d'un réseau, bénéficier d'un accompagnement gratuit pour les étudiants créateurs.

Le déroulement du programme : une phase d'information, une phase de constitution d'équipe, (étudiant, entrepreneur, expert et enseignant), des séminaires de formation hors campus, à la fin du programme challenge régional entre les équipes, puis remise des prix et des diplômes. (Pour info pour 2011, 165 équipes ont été constituées pour les pays de la Loire, la Bretagne, la Haute Normandie, la Bourgogne et la Franche Comté.). Le projet fait l'objet de la remise d'un business plan en création d'entreprise et de soutenance orale devant un jury (un expert, un chef d'entreprise, un enseignant). Il est possible d'intégrer la formation dans un cursus sous forme de crédits (ECTS).

Les ressources: au cours des soirées: intervention d'experts et de professionnels issus du territoire (chambres consulaires, boutiques de gestion, technopoles, incubateurs, INPI, OSEO, URSCOP, FIDAL, KPMG, banques, EDF environnement...). Chèques conseil et « Kifekoi » l'étudiant découvre l'environnement de la création, chaque équipe utilise son carnet de chèque et un carnet

d'adresses locales. Une sacoche pour entreprendre (recueil de fiches) est remise à chaque étudiant au moment du lancement du programme. Un espace intranet est dédié aux étudiants et leur permet notamment l'accès aux ressources numériques et les échanges avec le coach.

Le suivi des étudiants : l'enquête réalisée à partir d'un échantillon représentatif d'une cinquantaine d'étudiants fait état 20 de étudiants en train de créer leur entreprise.

L'association Nationale « Les Entrepreneuriales » souhaite un déploiement national de ce programme et une augmentation du nombre d'étudiants relavant des universités, d'où cette démarche auprès de la CPU. Un évènement national à organiser à Paris est en projet

Interventions des membres de la commission : Loïc Vaillant précise qu'à Tours il existe une expérience identique « créa campus ». Il demande si avant toute implantation de projets dans les universités, des contacts sont pris avec les personnes déjà impliquées dans ces activités.

**Réponse**: jusqu'à présent lorsque les entrepreneuriales se sont implantées dans les universités, il n'y avait pas d'expérience dans ce domaine. Pour implanter les projets, les conditions suivantes sont réunies: Il faut un accord du réseau entreprendre, un état des lieux de l'existant en matière d'offre. Si quelque chose existe, ils ne font pas.

Question : de qui est constitué le réseau entreprendre ?

**Réponse** : c'est une association de chefs d'entreprises, 6500 dans le réseau national. L'association porte un certain nombre de valeurs. « L'important, c'est la personne, le principe, c'est la gratuité, l'esprit, c'est la réciprocité ».

Les partenaires financiers : crédit agricole, le crédit coopératif, caisse d'épargne, caisse des dépôts, ministère des finances, FSE, EDF, Total, Auchan.... Gan à venir....

Les financeurs sont à la fois publics et privés.

Question: Francis Godard: quid concernant la validation dans les cursus? Réponse: la prise en compte dans les cursus, et notamment la délivrance d'ECTS dépendent des filières, certaines étant plus inclines à la validation (ex la gestion avec les IAE). Il est précisé que le programme requiert l'accord et la participation des enseignants puisque ce sont ces derniers qui devront convaincre leurs étudiants et participeront au programme. Il existe un important potentiel en LLASHS qu'il convient d'exploiter.

Question : Existe-t-il des branches professionnelles plus concernées que d'autres ? Réponse : pas vraiment, les entreprises appartiennent à tous secteurs.

Question: JM Filloque: quel rôle l'ANLE a joué dans l'appel d'offre récent sur l'entrepreneuriat? réponse l'association a été associée au projet, elle est membre du jury, elle a elle-même élaboré plusieurs projets qui ont été retenus (sans être membre du jury pour ces projets).

Daniel Filâtre rappelle que les établissements ont une mission d'insertion et une nouvelle dimension est donnée par l'incitation à l'innovation et la création. Pour faire face à ces obligations, les établissements disposent de plusieurs outils. Ils vont être de plus en plus sollicités tant dans le domaine de l'orientation, de l'insertion professionnelle que de la création d'activité. Comment vont-ils construire leurs partenariats avec l'ensemble des structures leur proposant leurs services, à titre gratuit ou à titre onéreux d'ailleurs. L'ANLE est un des partenaires possibles. Les expériences qui ont été décrites dans l'exécution de ce programme sont très intéressantes, en tant que président d'université, on peut inciter les établissements qui souhaitent développer l'esprit d'entreprendre chez leurs étudiants à adhérer à ce programme.

En principe dans les universités, des choses se font. Il est important de prendre en compte l'existant dans les établissements, notamment à l'égard des BAIP. Une mise en garde cependant peut être faite quant au côté « clé en mains » des dispositifs proposés ce qui peut rebuter les établissements ayant déjà une expérience ou une réflexion. De plus les établissements qui font

des choses dans ce domaine y verront une concurrence. Quid ensuite par rapport aux pôles entrepreneuriat étudiants qui existent ?

Ceci pose la question de l'attitude que doit adopter la CPU par rapport à ce projet et par rapport à la demande faite à la CPU de faire rentrer la CPU dans l'un des collèges de la ANLE pour la partie universitaire. La CPU peut toujours diffuser ce projet aux présidents d'université, à titre d'information, les universités qui le souhaitent et qui en éprouvent le besoin étant libres de s'y impliquer car le projet présenté est intéressant. Selon Daniel Filâtre, le niveau pertinent serait d'ailleurs celui du PRES. Sur le second point par contre, pour la préconisation de déploiement et l'implication de la CPU dans les instances cela pose un problème.

## Propositions de la COMMISSION PEDAGOGIE :

- Diffusion du projet aux universités
- Refus de donner l'appui CPU à un réseau spécifique
- Il est important de construire un réseau national sur un certain nombre de thèmes,
- Question à résoudre : comment la CPU organise-t-elle ses partenariats sur les missions partagées des universités ?

Pmastérisation de la formation des enseignants : préparation avis CPU sur « l'année préparatoire aux concours de l'enseignement »

- Suites des CNESER des 21 et 22 juin

Au cours des CNESER des 21 et 22 juin, la DGESIP a été interrogée sur les modalités de financement de l'année préparatoire aux concours de l'enseignement. Le 21 juin la DGESIP a enregistré la demande. Le 22 juin à l'occasion de la présentation générale des maquettes de masters, au moment où les critères d'acceptation ou refus des maquettes de master ont été évoqués la DGESIP a fait part de sa décision de ne pas accepter que des étudiants ayant déjà obtenus un master et ayant échoué au concours refassent un master. Par contre, a été émise l'idée qu'une année de préparation aux concours leur soit proposée, année préparatoire qui serait ouverte à des étudiants venant d'autres horizons.

Les membres du CNESER ont fait remarquer que se posait la question du financement de cette année préparatoire, question à laquelle il fut répondu « Les préparations aux concours cela existe ce n'est pas incongru, la DGESIP les prend en compte, soit comme un étudiant de licence, soit comme un étudiant de master, donc pour les masters enseignants, ce serait comme si les étudiants faisaient un master. C'est prévu dans le modèle sympa. La DGESIP est en train de faire le point sur l'ensemble des préparationnaires ».

Suite à ces prises de position successives et quelque peu contradictoires, les membres du CNESER ont demandé que Patrick Hetzel vienne confirmer ce qui venait d'être dit, ceci ayant des conséquences sur le financement des universités et sur le montant des droits d'inscription, et les aides sociales.

Ce dernier est venu au CNESER de l'après midi et a précisé qu'il existait un comité de suivi master ayant vocation à s'intéresser à la façon dont le dispositif se mettait en place et que sur le second point, il enregistrait la demande mais que ce sujet devait être approfondi.

Les membres du CNESER ont quitté la salle à l'exception de PDE et QSF (le medef n'était pas au CNESER).

Les membres de la commission pédagogie proposent la rédaction d'une position pour discussion en plénière du lendemain. Cette position est la suivante :

## « Commission pédagogie du 30 juin – préparation position sur Le financement de l'année préparatoire aux concours de l'enseignement

La CPU demande expressément à la DGESIP que les étudiants titulaires d'un master et inscrits dans une préparation universitaire (post master) à un concours de recrutement de l'enseignement (agrégation, CAPES, CAPLP, CAPET, CRPE, CACPE...) soient considérés au même titre que tout étudiant inscrit dans une formation universitaire de master.

Ainsi, ils doivent pouvoir bénéficier des financements publics correspondants comme c'est le cas aujourd'hui dans le modèle sympa pour les étudiants inscrits en préparation à l'agrégation ».<sup>1</sup>

### CNESER du 21 juin et décret « stages intégrés à un cursus ».

Au cneser du 21 le décret stages a été présenté et soumis au vote. Simone Bonafous représentait la CPU.

En fonction des travaux de la CPU préparatoires à cette séance, il avait été décidé que la CPU proposerait des amendements afin de mieux encadrer juridiquement les diverses situations envisagées par la DGESIP (cf CR commission pédagogie du 16 juin). Les membres du CNESER en début de séance ayant présenté un amendement visant à supprimer les alinéas litigieux, la CPU a voté en ce sens. Ainsi l'amendement proposant la suppression des alinéas a donc été adopté par 12 voix pour et deux abstentions, et le projet de décret a été rejeté par 12 voix pour et deux abstentions.

- >mastérisation de la formation des enseignants : CLES et C2I - niveau d'exigence pour la titularisation des enseignants (décret n° 2010-570 du 28 mai 2010 et arrêté MEN du 31 mai 2010)

La CPU a été informée de la parution d'un arrêté en date du 31 mai précisant le niveau d'exigence en langue et en informatique les enseignants ayant réussi aux concours. Cet arrêté prévoit que les candidats ayant subi avec succès les épreuves des concours des métiers de l'enseignement doivent justifier :

-du certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES 2) ou certification équivalente correspondant au moins au niveau B2 européen....

Sont dispensés de produire l'une des certifications mentionnées au précédent alinéa :

-du certificat informatique et internet (C2i) de niveau 2 « enseignant » ou certification de compétences professionnelles de niveau comparable...

Compte tenu des conditions dans lesquelles les textes ont été portés à la connaissance des universités et de l'état des lieux sur la possibilité pour les universités de préparer à ces certifications dans un délai si court, les membres de la commission proposent un texte qui sera discuté en séance plénière du lendemain puis communiqué au MEN et au MESR.

Le courrier envoyé au MEN et copie au MESR est le suivant :

« Notre Conférence a pris connaissance avec étonnement de l'arrêté du 31 mai 2010 fixant les titres, diplômes, certificats, attestations ou qualifications équivalentes attestant des compétences en langues de l'enseignement supérieur et en informatique et internet exigés de candidats ayant subi avec succès les épreuves des concours de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés et de personnels d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Nous y avons découvert l'exigence nouvelle du certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES 2) et du certificat informatique et internet (C2I) de niveau 2 « enseignant ».

Décidée sans concertation avec les présidents d'université et après que la plupart des universités ont fait remonter à la DGESIP leurs maquettes de master, cette exigence nouvelle ne permet pas à nos universités, dont vous savez la part qu'elles prennent à la préparation aux concours de l'enseignement, d'assurer immédiatement les formations nécessaires qui permettront aux candidats de satisfaire aux niveaux de compétences demandés, en particulier en langues. D'autant que les préparations et les passages de ces certifications en grand nombre risquent d'avoir un coût très élevé, renchérissant encore le coût des masters

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce texte a été intégré dans un courrier plus général adressé à la DGESIP sur le modèle d'allocations des moyens.

« formation des maîtres » qui s'annonce lui-même élevé, compte tenu des exigences d'un master professionnalisé couplé avec une préparation aux concours.

Faute qu'une concertation ait pu avoir eu lieu avant la publication de cet arrêté, comme il eût été souhaitable et normal, notre Conférence, réunie en assemblée plénière ce 1<sup>er</sup> juillet, m'a chargé de vous demander de différer l'application de cet arrêté et de mettre en place des mesures de transition, tant qu'un groupe de travail, associant les présidents d'université, n'aura pas défini les conditions et les délais raisonnables d'une mise en œuvre réaliste des dispositions relatives à la certification des maîtres en langue et en informatique.

En vous remerciant, par avance, de l'attention avec laquelle vous considérerez notre démarche, inspirée par le seul souci de la qualité de la formation que nous devons à nos futurs enseignants, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération. »

Copie à l'attention de Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

# >mastérisation de la formation des enseignants : Premier bilan sur les problèmes rencontrés via le réseau des VP CEVU.

Au cours de la dernière réunion de la commission pédagogie, a émergé la nécessité de faire un état des lieux périodique sur la mise en œuvre de la mastérisation dans les différentes académies. Le réseau des VP a lancé une enquête rapide auprès des établissements, Nicole Ménager, au nom des VP CEVU résume oralement ce premier bilan (cf tableaux complets en annexe 1).

## **ENQUETE SUR LES STAGES - SYNTHESE DES REPONSES**

L'enquête a été réalisée sous la forme de deux questionnaires, l'un portant sur les stages d'observation et de pratique accompagnée, l'autre, sur les stages en responsabilité. Ces deux questionnaires ont été conçus par académie ; y sont cependant intégrées des réponses individuelles d'université lorsqu'il n'y avait pas d'harmonisation académique.

Pour les stages d'observation et de pratique accompagnée, le questionnaire porte sur 3 items :

- durée totale et temporalité
- architectures des séquences
- créditation dans le master.

Pour les stages en responsabilité, le questionnaire porte sur 5 items :

- durée totale et temporalité
- architecture des séquences
- modalités d'encadrement et d'accompagnement
- publics concernés
- créditation dans le master.

#### I. STAGES D'OBSERVATION ET DE PRATIQUE ACCOMPAGNEE

25 réponses, qui attestent une grande diversité dans la mise en œuvre de ces stages.

#### 1. Durée et temporalité

- Durée allant de 4-6 jours à 6 semaines, soit sans distinction entre observation et pratique accompagnée, soit avec distinction sur deux périodes.
- Positionnement :
  - soit sur 1 seul semestre, qui peut être soit S1, soit S2, soit au choix entre S1 et S2:
  - soit sur 2 semestres, qui peuvent être soit S1 et S2 avec stage d'observation en S1 et stage de pratique accompagnée en S2, soit S1 et S3 ;
  - soit sur 3 semestres, qui peuvent être soit S1, S2, S3, soit S1, S2 et S4.

#### 2. Architecture des séquences

- Majoritairement massés (14 réponses), ou filés et massés selon 3 paramètres :
  - filés pour les stages d'observation et massés pour les stages de pratique accompagnée ;
  - filés ou massés selon le niveau d'enseignement (1er degré / 2nd degré);
  - filés ou massés selon les disciplines pour le 2<sup>nd</sup> degré.

■ Majoritairement en binômes, voire en binômes ou trinômes.

#### 3. Créditation dans le master

- De 2 ECTS à 6 ECTS avec une exception à 15 ECTS.
- Variantes au sein d'une même université selon 2 paramètres :
  - le niveau d'enseignement (1 er degré / 2 degré)
  - les disciplines.

#### II. STAGES EN RESPONSABILITE

25 réponses, lesquelles font également état d'une grande diversité dans la mise en œuvre de ces stages.

#### Durée et temporalité

- Durée allant de 8 jours à 6 semaines pour les PE, de 2 semaines [36h] à 6 semaines [108h] pour les PLC avec des dispositifs divers :
  - soit 4 semaines par étudiant, dont uniquement 2 en responsabilité [= 36h] ;
  - soit 4 semaines en binômes avec responsabilité alternée [= 36h] ;
  - soit 6 semaines en binômes avec responsabilité alternée [= 54h] ;
  - soit 6 semaines par étudiant à raison de 9h/semaine [= 54h];
  - soit 6 semaines par étudiant [= 108h].
- Positionnement :
  - majoritairement autour du mois de février [Janvier-Février-Mars]
  - ou avril mai
  - ou sur 2 périodes, décembre et avril.

## 1. Architecture des séquences

- Stage majoritairement massé, soit en une seule période, soit en deux périodes.
- Stage en deux périodes, filé en S3, et massé en S4.

### 2. Modalités d'encadrement et d'accompagnement

Ces modalités dépendent, pour partie, de l'organisation de ces stages par rapport à l'organisation de l'année de fonctionnaire stagiaire, d'où des modalités différentes selon les cas de figure.

- Encadrement et accompagnement :
  - soit par le titulaire ;
  - soit par le tuteur du fonctionnaire stagiaire, qui assurerait un double tutorat : fonctionnaire stagiaire et étudiant de M2 ;
  - soit par le fonctionnaire stagiaire :
  - soit par des formateurs IUFM;
  - soit par un enseignant référent universitaire ;
  - soit par un conseiller pédagogique.

## 3. Publics concernés

24 réponses.

- Seules 9 réponses concernent les Admissibles et non admissibles.
- Les 15 autres réponses se distribuent en 4 cas de figure :
  - stages différents : stage en responsabilité pour les admissibles / stage de pratique accompagnée pour les non admissibles [5 réponses] ;
  - stages prévus uniquement pour les admissibles [5 réponses] ;
  - priorité aux admissibles / en fonction des places disponibles pour les non admissibles [4 réponses];
  - volume horaire différent pour les admissibles et non admissibles [1 réponse].

#### 4. Créditation

Sur 22 réponses :

- 100% de réponses positives.
- Nombre de crédits allant de 4 à 20 ECTS, avec des variations :
  - soit dans une même académie, selon les universités ;
  - soit dans une même université, selon les disciplines ou le type de concours (1<sup>er</sup> degré / 2<sup>nd</sup> degré).

La conjugaison des données sur les publics concernés et la créditation pose un problème crucial puisque la totalité des établissements qui ont répondu intègre une créditation du stage dans le master, sachant que, dans certaines universités, les étudiants non admissibles n'auront pas de stage !

## > 10 ème mois de bourse : application du nouveau cahier des charges

Ce point est mis à l'ordre du jour de la commission car, par l'envoi du cahier des charges par le ministère aux établissements, les universités sont invitées à faire adopter ce cahier des charges par leur CA et à l'annexer au contrat quadriennal. Le courrier accompagnant le cahier des charges invite les universités à s'engager par un vote de leur CA à étendre toutes leurs formations sur 10 mois sur la base du cahier des charges et à transmettre les délibérations des CA à la DGESIP d'ici la fin du mois de juin.

L'application conjuguée de ces deux documents suscite quelques interrogations de la part des membres de la commission, de même que la force obligatoire de tous les engagements contenus dans ce cahier des charges.

En effet, après quelques échanges il ressort que certains des engagements ne sont pas applicables dans l'immédiat, exemple : vérifier l'assiduité des étudiants. S'agit-il de l'assiduité aux cours obligatoires ou bien assiduité à tous les cours ? Les engagements relatifs aux rythmes universitaires peuvent-ils réellement être respectés partout ?.....

D'où les appréciations sur la nature du cahier des charges : s'agit-il pour les établissements de voir en ce document un référentiel contenant les objectifs à atteindre, les établissements construisant ensuite leur propre cahier des charges ou s'agit-il d'un texte « clé en main » au contenu inchangeable. Les membres de la commission pédagogie optent pour la première solution.

Pavis de la commission sur la proposition de position du comité master sur le secteur LLA-SHS

En raison de l'ordre du jour très chargé, ce point n'a pu être abordé en commission

# SYNTHESE STAGES D'OBSERVATION ET DE PRATIQUE ACCOMPAGNEE MASTERS ENSEIGNEMENT

Académie Durée totale et temporalité		Architecture des séquences	Créditation dans le master
AIX-MARSEILLE	72h. Non admissibles. Massés. Pratique accompagnée vers responsabilité par binômes ou trinômes.	1 semaine avant vacances février, 3 semaines après.	Oui
AMIENS			
BESANCON	Pour 1 <sup>er</sup> degré: 2X2 sem (4X 27h = 108h)	Semestre 1 : Observation par triplettes 2 semaines massées ; encadrement par PEMF et MAT (+ TD de préparation/bilan)	4ECTS
		Semestre 2 : Pratique accompagnée par doublettes, 2 semaines massées, encadrement par PEMF et MAT (+ TD de préparation/bilan)	4 ECTS
		Semestre 1 : observation 3 semaines massées, encadrement par enseignants d'accueil (+ TD	4 ECTS
	Pour concours second degré : 2X3 sem (6X 18h = 108h)	ce préparation/bilan) Semestre 2 : pratique accompagnée 3 semaines massées, encadrement par enseignants d'accueil (+ TD de préparation/bilan)	4 ECTS
*BORDEAUX	De 36 à 56 heures	Filé (une journée par semaine)	Oui
CAEN	Premier degré : 46 jours sur S1 à S3 Second degré : 1 semaine à 6 semaines, sur S1 à S3	Massé le plus souvent Filé en LVE, STAPS, SVT, Mathématiques, Documentation	

CLERMONT-FERRAND	Spécialité 1 « Enseigner dans le premier degré 1 stage d'observation en M1 de 2	Spécialité 1	Spécialité 1 : Au sein d'une UE5 (cours et stage)
	semaines 1 stage de pratique accompagnée en M2 de 3 semaines	- massé - massé	
	1 stage de pratique accompagnée en M2 de 8 jours	- en alternance fin de M2	
	Spécialité 2 « Conseil et Encadrement éducatifs » : stages massés de 2 semaines dans chaque semestre de M1 et en S4 du M2	Spécialité 2 : massé	Spécialité 2 : au sein de l'UE5
	Spécialité 3 « Formation en établissements professionnels, technologiques et/ou en entreprises »:  2 semaines observation en S1 4 semaines à mi-temps de pratique accompagnée en S2 2 semaines en S3 après les épreuves d'admissibilité	Spécialité 3 :  - massées - massées - massées	Spécialité 3 : Au sein de l'UE 4 « Pratique professionnelle »
CRETEIL	Second degré: variations selon les disciplines et selon les universités: Observation (ou observation et pratique accompagnée) en M1 (1 à 6 semaines). Pratique accompagnée (ou responsabilité) en S4 (2 à 8 semaines).	Second degré : M1 : groupé en général, dans certaines disciplines stage d'observation en S1 et de pratique accompagnée en S2 M2 : groupé en général, parfois filé.	Oui
DIJON	3 semaines en S1 et S2, puis 2 semaines en S3	Séquence groupée (le plus souvent sur 2 semaines, sauf pour PE où la séquence est filée)	4 à 6 ECTS (les stages sont inclus dans une UE Préparation à l'exercice professionnel)
GRENOBLE	PE: S1: 4 journées; S3: 8 journées PLC: S1 observation = 4 journées, S2: pratique accompagnée = 6 journées	PE: S1: 2 fois 2 jours sur 2 semaines consécutives du 11 au 22 octobre; S3: 2 jours par semaine sur 4 semaines consécutives du 15 novembre au 10 décembre. PLC: S1 stage filé, 1 jour par semaine du 8 novembre au 4 décembre; S2: stage filé, un jour par semaine sur al période du 14 février au 10 avril.	PE: S1 = 3 ECTS; S3 = 3 ECTS PLC: créditation couplée stage et autres contenus d'accompagnement du stage. S1 = 3 ECTS, S2 = 6 ECTS

LILLE LILLE 3	S1 stage de 54 heures S2 stage de 54 heures	<ul> <li>S1 : 30 heures durant la semaine 46 et 24 heures sous forme de quatre journées filées de six heures.</li> <li>S2 : 54 heures allant du lundi 24 janvier aux vacances de printemps (9 journées filées)</li> </ul>	Oui
LIMOGES	2 <sup>nd</sup> degré: 2 fois 3 semaines de stages, 3 semaines en S1 et 3 semaines en S2. 1 <sup>er</sup> degré: 2 fois 2 semaines de stages (2 semaines en S1 et 2 semaines en S2) En S4, des stages de pratique	Stage massé de 2 ou 3 semaines.  En trinômes dans le 1 <sup>er</sup> degré, en binômes dans le 2 <sup>nd</sup> degré. Sous réserve d'obtenir suffisamment de lieux de stage.	Tout le stage (108 heures) est validé de 3 crédits en S2.
	accompagnée seront proposés aux étudiants à qui on ne pourra pas fournir un stage en responsabilité (notamment les non admissibles). Cf. temporalité et validation du stage en responsabilité		
LYON 3	- Master Lettres modernes, spécialité Enseignement : volume horaire non encore formalisé ; 12 h prévues pour la préparation et le suivi sur chaque semestre - Master de Philosophie, spécialité Enseignement : 12 h		2 ECTS
SAINT ETIENNE	Stages d'observation : 8 jours Stages PRAC : 8 jours	Encadrement par maîtres formateurs et affines et un universitaire qui supervise	Variable : l'UE3 de toutes les maquettes (déployée sur 4 semestres) est une UE Pro dont le poids total moyen est d'un tiers des Ects du diplôme
MONTPELLIER	Second degré : 4 semaines de mi- novembre à mi-décembre	Second degré : de type SOPA	Second degré : 4 ECTS
NANCY-METZ			

NANTES	3 à 4 semaines progressivité de l'observation vers la pratique accompagnée	Massés et filés suivant les périodes (possibilité d'un stage de 2 semaines dans un établissement étranger pour les PLC, stage supplémentaire possible en juin pour les PE)	15 ECTS
NICE TOULON	<ul> <li>Stage d'observation : 1 à 2 semaines en début d'année</li> <li>Stage de pratique accompagnée : 2 à 3 semaines fin décembre ou janvier Au maximum 6 semaines</li> </ul>	<ul> <li>Stage d'observation : 1 à 2 semaines en début d'année à finaliser</li> <li>Stage de pratique accompagnée : 2 à 3 semaines périodes à finaliser</li> </ul>	De 4 à 6 ECTS selon les spécialités
ORLEANS-TOURS	Observation et pratique accompagnée = 3 semaines en 3 périodes (avril-mai):	- groupés	Oui
PARIS	2 <sup>nd</sup> degré : second degré M1 – minimum 54 h 9 journées filées ou 2 semaines groupées (Paris 7 plus que 54h, selon les spécialités) M2 - Observation et pratique accompagnée 54 heures filés sur 9 semaines	M1 en binôme M2 - en binôme	Variable selon les universités
	1 <sup>er</sup> degré : M1 – 108 h groupés deux fois par semaine M2 - Observation et pratique accompagnée 54 heures, groupés	En binôme En binôme	Variable selon les universités Paris 5 : 6 ECTS
POITIERS LA ROCHELLE	Spécialité « Enseignement premier degré » : 3 semaines (1 par cycle) en S2 Autres spécialités (2 <sup>nd</sup> degré) : 2 semaines en S2	massés	Oui : 2 ECTS
REIMS			

* RENNES	Observation et pratique accompagnée = 3 semaines en 2 périodes : - 3 au 7 janvier - 16 au 27 mai	<ul><li>Massés.</li><li>En binômes ou trinômes</li></ul>	3 ECTS au S2 dans le bloc « Environnement social et institutionnel »
ROUEN	Observation et pratique accompagnée 2 semaines en S1 ( janvier) 2 semaines en S3 ( janvier)	- Massés	Oui
STRASBOURG	Observation et pratique accompagnée (S1 et S2)	Filés	En moyenne 6 ECTS
TOULOUSE			
VERSAILLES	Pour le second degré M1 (au S1 et/ou au S2)*, stages de pratique accompagnée, choix à chaque semestre entre 2 semaines à temps plein (36h) et 10 semaines filées à raison de 4h maximum par semaine (40h). *(pour le S1, le choix sera fait en fonction du dispositif de préprofessionnalisation proposé en licence). Pour le1er degré M1 : S1 : 2 semaines d'observation à temps complet S2 : 2 semaines de stage en pratique accompagnée	Au choix avec harmonisation par discipline En binôme	Oui Nombre d'ECTS variable selon les maquettes
CORSE			
ANTILLES GUYANE	IUFM non encore intégré qui a géré les stages en relation avec le rectorat sans implication de l'UAG		
LA REUNION			
* POLYNESIE	Stage d'observation et de pratique accompagnée : 3 semaines en mars	Binômes ou trinômes	Oui
* NOUVELLE- CALÉDONIE	36h OPA M1(S2); 18h PA M2 (S4)	En filé ; Binômes ou trinômes	4 ECTS

<sup>\*</sup> Programmation proposée mais pas encore négociée avec le rectorat.

## SYNTHESE STAGES EN RESPONSABILITE DANS LES MASTERS ENSEIGNEMENT

Durée totale et temporalité	Architecture des séquences	Modalités d'encadrement et d'accompagnement	Publics concernés	Créditation dans le master
Jusqu'à 72h	<ul> <li>Admissibles : Massés. En responsabilité</li> <li>Non admissibles : Massés. Pratique accompagnée vers responsabilité par binômes ou trinômes</li> </ul>		Admissibles Non admissibles : Stages différents	
1 <sup>er</sup> degré : 2X 2 semaines (4X27H = 108H)	Admissibles PE: massés S3: 2sem décembre S4: 2 sem mars Non admissibles PE: massés S3: 2 sem déc S4: 2 sem mars pratique accompagnée (mais volume restreint, pas pour tous les non admissibles)	Par PEMF et MAT (+ TD de préparation/bilan)	Admissibles et Non admissibles (mais volume restreint, pas pour tous les non admissibles)	S 3 : 4 ECTS S4 : 4 ECTS
2 <sup>nd</sup> degré : 2+4sem (6X18h= 108h)	S3 : stage filé, 1 jour par semaine pdt 10 semaines (équivalent à 2 semaines massées)	Par enseignant référent dans l'EPLE (+ TD de préparation/bilan)	Tous les étudiants inscrits en M2 enseignement	S3 : 4 ECTS
	S 4 : stage massé de 4 semaines en février et mars (de part et d'autres des vacances scolaires)	Par enseignant référent (+ TD préparation/bilan)	Admissibles uniquement	S4 : 4 ECTS
108 heures maxi en binôme (54 heures maxi par étudiant) Pas de stage en responsabilité dans les masters relevant de Bordeaux 3	7 semaines de décembre à février. Alternance pratique en responsabilité dans la classe attribuée à l'étudiant et observation dans la classe attribuée à son binôme		Admissibles et non admissibles (à négocier avec le rectorat pour les non admissibles)	Oui
1 <sup>er</sup> degré : 8 jours PLP : 4 semaines Second degré : 2 semaines	massés		Admissibles	Oui
	Jusqu'à 72h  1er degré : 2X 2 semaines (4X27H = 108H)  2nd degré : 2+4sem (6X18h= 108h)  108 heures maxi en binôme (54 heures maxi par étudiant) Pas de stage en responsabilité dans les masters relevant de Bordeaux 3  1er degré : 8 jours PLP : 4 semaines	Jusqu'à 72h  - Admissibles : Massés. En responsabilité - Non admissibles : Massés. Pratique accompagnée vers responsabilité par binômes ou trinômes  1er degré : 2X 2 semaines (4X27H = 108H)  Admissibles PE : massés S3 : 2 sem décembre S4 : 2 sem mars Non admissibles PE : massés S3 : 2 sem déc S4 : 2 sem mars pratique accompagnée (mais volume restreint, pas pour tous les non admissibles)  2nd degré : 2+4sem (6X18h= 108h)  S3 : stage filé, 1 jour par semaine pdt 10 semaines (équivalent à 2 semaines massées)  S 4 : stage massé de 4 semaines en février et mars (de part et d'autres des vacances scolaires)  T semaines de décembre à février. Alternance pratique en responsabilité dans les masters relevant de Bordeaux 3  1er degré : 8 jours PLP : 4 semaines	Jusqu'à 72h  - Admissibles : Massés. En responsabilité - Non admissibles : Massés. Pratique accompagnée vers responsabilité par binômes ou trinômes  1er degré : 2X 2 semaines (4X27H = 108H)  Admissibles PE : massés S3 : 2 sem décembre S4 : 2 sem mars Non admissibles PE : massés S3 : 2 sem décembre S4 : 2 sem mars Non admissibles PE : massés S3 : 2 sem décembre S4 : 2 sem mars pratique accompagnée (mais volume restreint, pas pour tous les non admissibles)  2nd degré : 2+4sem (6X18h= 108h)  S3 : stage filé, 1 jour par semaine pdt 10 semaines (équivalent à 2 semaines massées)  Par PEMF et MAT (+ TD de préparation/bilan)  Par enseignant référent dans l'EPLE (+ TD de préparation/bilan)  Par enseignant référent dans l'EPLE (+ TD de préparation/bilan)  Par enseignant référent (+ TD de préparation/bilan)	Jusqu'à 72h  - Admissibles : Massés. En responsabilité - Non admissibles : Massés. Pratique accompagnée vers responsabilité par binômes ou trinômes    Admissibles : Massés. Pratique accompagnée vers responsabilité par binômes ou trinômes    Admissibles PE : massés   S3 : 2 sem décembre   S4 : 2 sem mars   Non admissibles PE : massés   S3 : 2 sem déc   S4 : 2 sem mars   Non admissibles PE : massés   S3 : 2 sem déc   S4 : 2 sem mars   Non admissibles PE : massés   S3 : 2 sem déc   S4 : 2 sem mars   Non admissibles   Non admissibles   Par PEMF et MAT (+ TD de préparation/bilan)   Tous des indicates   Non admissibles   Par PEMF et MAT (+ TD de préparation/bilan)   Par enseignant référent dans l'EPLE (+ TD de préparation/bilan)   Par enseignant référent dans l'EPLE (+ TD de préparation/bilan)   Par enseignant référent (+ TD préparation/bilan)   Par enseignant référent (+ TD préparation/bilan)   Par enseignant référent (+ TD préparation/bilan)   Admissibles   Admissibles et non admissibles   Par enseignant référent (+ TD préparation/bilan)   Par enseignant référent (+ TD préparation/bilan)   Admissibles et non admissibles   Par enseignant référent (+ TD préparation/bilan)   Par enseignant référent (+ TD préparation/bilan)   Par enseignant référent (+ TD préparation/bilan)   Admissibles et non admissibles   Par enseignant référent (+ TD préparation/bilan)   Par enseig

CLERMONT- FERRAND	- M2 spécialité « enseigner dans le premier degré »: 108 heures maxi	- Stage massé octobre –novembre	-1 visite (1 semaine de tuilage avec le titulaire)	270 étudiants sur l'académie (4 sites)	Au sein d'une UE5 « Pratiques professionnelles » comportant cours et stage cours
	- spécialité 2 « Conseil et				

	encadrement éducatifs » (CPE) : 108 heures maxi	-Stage massé novembre-décembre	-Une visite	20 étudiants	-idem
	- spécialité 3 « Formation en établissements professionnels, technologiques et/ou en entreprises » : 3 à 6 semaines en fonction du financement du ministère pour le 2 <sup>nd</sup> degré	- Semaines groupées en février pour le second degré	- Cours associés et 1 visite par stagiaire pour le second degré	- Tous les étudiants de M2 pour le second degré	Oui
CRETEIL	2 <sup>nd</sup> degré : 4 semaines, 1 semaine de pratique accompagnée, 2 semaines en responsabilité, 1 semaine en pratique accompagnée.	Second degré : deuxième quinzaine de mars. Période en responsabilité groupée ; possibilité de filer la phase d'observation et de pratique accompagnée	Second degré: Accompagnement par des formateurs IUFM dans les masters + conseiller pédagogique (simultanément tuteur d'un professeur stagiaire, laisse ses classes à un étudiant et va travailler avec son stagiaire)	Second degré : Priorité aux admissibles. Stage en responsabilité facultatif dans la plupart des masters (au choix avec la pratique accompagnée).	Oui
DIJON	4 semaines en S4, en binôme,	Stages en responsabilité uniquement pour les admissibles : 2 semaines avant les vacances de Février + 2 semaines après les vacances (retour à l'uB entre les 2 périodes de stage)	Accompagnement par tuteur du Fonctionnaire stagiaire (les 4 semaines en responsabilité correspondent à 4 semaines de formation continuée du FS à l'uB) sur site et par un formateur ou E/C de l'université	Admissibles Même schéma mais en pratique accompagnée pour les non admissibles (après une négociation difficile avec le rectorat!)	4 à 6 ECTS (les stages sont inclus dans une UE Préparation à l'exercice professionnel)
GRENOBLE	PE: S4, 2 stages de 2 semaines; le 1 <sup>er</sup> 24 janvier- 4février; le 2 <sup>nd</sup> 14 au 25 mars. PLC: S4, stage groupé de 6 semaines, du 31 janvier au 26 mars.	PE: stages groupés de 2 semaines dans 2 écoles différentes PLC: stage groupé; en début et fin tuilage d'une semaine avec l'enseignant en poste. Durée de la période de responsabilité: 4 semaines.	Maîtres formateurs de l'IUFM	Tout l'effectif du M2 concerné.	PE: 18 ECTS PLC: 18 ECTS
LILLE LILLE 3	<b>S4</b> : 72 heures	Deux semaines massées à la rentrée des vacances scolaires de février suivies de deux semaines massées avant les vacances scolaires de printemps		Admissibles	Oui
LIMOGES	2nd degré : 2 fois 2 semaines	Stages massés, 1 seul étudiant par lieu	Dans toutes les	Admissibles	15 crédits en S4.

	de stage ou bien un stage de 4 semaines (soit 72 heures) (stage de PA en remplacement également) En spécialité PE: 2 fois 2 semaines de stage en S4 en janvier-février et mars, soit 108 heures. (stage de pratique accompagnée pour ceux à qui on ne peut pas fournir de lieu de stage).	de stage  2 <sup>nd</sup> degré : Responsabilité progressive, voire partagée si les lieux de stage manquent Les stages dans le 1 <sup>er</sup> degré permettent de remplacer des enseignants en stage de formation continue.	spécialités, des heures d'accompagnement de stage sont prévues encadrant chaque stage. Une visite est prévue par étudiant.	prioritairement et non admissibles.	Stage obligatoire et non compensable.
LYON LYON 3 SAINT- ETIENNE	- Master Lettres modernes, spécialité Enseignement : volume horaire non encore formalisé - Master de Philosophie, spécialité Enseignement : 54 h en semestre 10		Heures de préparation et de suivi : 21 h	Admissibles Non admissibles: stages différents  Admissibles non admissibles: stages différents	10 ECTS 3 ECTS
	Stages en responsabilité PE: 108 H PCL: 54 H environ (9H X 6 semaines)		Encadrement par maîtres formateurs et affines et un universitaire qui supervise	Admissibles: stages obligatoires (sauf Staps pour le stage Resp.) Non admissibles: stages proposés dans limite des places disponibles	Variable: l'UE3 de toutes les maquettes (déployée sur 4 semestres) est une UE Pro dont le poids total est d'1/3 des Ects du master
MONTPELLIER	Second degré : 108h dont 72 rémunérées car en responsabilité	Second degré : Début janvier 3 semaines; février 3 semaines ; avec tuilage en 1ere et dernière semaines	Second degré :Tuilage avec prof stagiaire en première et dernière semaines	Second degré : tous, admissibles et non admissibles	7 ECTS
NANCY-METZ					
NANTES	4 semaines dans le second degré 18 jours pour le premier degré	Massé pour le second degré Filé pour le premier degré	Heures de suivi et visites dans les maquettes de master. Conseiller pédagogique dans l'école ou l'établissement	Admissibles prioritaires Possible pour les non admissibles si implantations libres (sinon pratique accompagnée)	8 ECTS pour les PE. Variable pour les PLC
NICE TOULON	3 à 4 semaines	Période précise à finaliser		Admissibles et non	De 5 à 20 ECTS

	avant l'admission au maximum 6 semaines			admissibles (sous réserve d'acceptation par le rectorat)	selon les spécialités
ORLEANS- TOURS	4 semaines (1 avant congés de février, 3 après)	- En responsabilité, peut-être en binômes et sur deux niveaux de classe (ce n'est pas encore acté)		Admissibles	Oui
PARIS	2 <sup>nd</sup> degré : 54 h groupées pendant deux semaines	En co-responsabilité (en binôme), dans le même établissement que le stage d'observation et pratique accompagnée		Admissibles et non admissibles	Variable selon les universités
	1 <sup>er</sup> degré : 108 h groupées deux fois par semaine	En responsabilité		Admissibles et non admissibles	Variable selon les universités Paris 5 : 7 ECTS
POITIERS					rails 3.7 LCTS
LA ROCHELLE	3 semaines (1 par cycle) pour la spécialité « Enseignement premier degré » 2 semaines pour les autres spécialités (2 <sup>nd</sup> degré)	Stages massés en février	Suivi + analyse de pratiques	En cours de discussion. A priori : Admissibles : stage obligatoire Non admissibles : stages proposés dans limite des places disponibles	6 ECTS
REIMS					
* RENNES	6 semaines 2 périodes : - 29 novembre au 17 décembre - 4 au 23 avril	Massés. En binômes  - 1 <sup>ère</sup> période : Pratique accompagnée avec responsabilité progressive  - 2 <sup>ème</sup> période : Responsabilité alternée	?	Admissibles et non admissibles	10 ECTS dans le bloc 4 « Environnement social et institutionnel »
ROUEN	4 semaines	Massés en S4 après mars		Admissibles	Oui
STRASBOURG	4 semaines	Massés en deux périodes - après la fin des examens du S3 - en avril		A priori admissibles	
TOULOUSE					
VERSAILLES PARIS Sud 11	Pour le 2 <sup>ème</sup> degré, M2 (S4) : 1 semaine d'observation + 3 semaines de stage en responsabilité seul à	Au choix avec harmonisation par discipline	Cahier des charges à définir	Pour les admissibles et en pratique accompagnée pendant la même durée pour les autres	Oui - Nombre d'ECTS variable selon les maquettes

CORSE	temps complet ou 1 semaine d'observation + 4 semaines de stage en responsabilité en binôme. Pour le 1 <sup>er</sup> degré (S4): 1 s. de pratique accompagnée + 3 s. de responsabilité à temps plein				
CONSE					
ANTILLES GUYANE	IUFM non encore intégré qui a géré les stages en relation avec le rectorat sans implication de l'UAG				
LA REUNION					
POLYNESIE	4 à 5 semaines (6 au 10 décembre) 17 janvier au 11 février		2nd degré : Tuilage avec prof stagiaire les 2 premières semaines	Second degré : Admissibles et non admissibles	Oui
NOUVELLE- CALEDONIE *	72h sur 4 semaines ( 2 périodes de 2 semaines) avril/mai (avant l'admission)	Massés en deux périodes : responsabilité accompagnée. En binôme	Tuteurs + UE didactiques : analyse de pratiques ; visites formateurs	Admissibles et non admissibles	6 ECTS (en lien avec l'UE correspondante)

<sup>\*</sup> Programmation proposée mais pas encore négociée avec le rectorat.